



Mantes-la-Jolie, le 25 juin 2014

Communiqué de presse

Réseau de bornes de recharge électrique : Seine Aval choisit SODETREL pour équiper le territoire

Les 21 principales collectivités du territoire Seine Aval et l'EPAMSA ont choisi SODETREL, filiale du groupe EDF dédiée au développement de la mobilité électrique, pour déployer et gérer leur futur réseau de bornes de recharge accessibles au public. L'objectif : encourager la mobilité électrique dans le Nord des Yvelines, de Poissy à Bonnières-sur-Seine.

Seine Aval sera le premier territoire à bénéficier des aides du dispositif de la région Ile-de-France « Nouveaux Véhicules Urbains » suite à la délibération du 18 juin.

DEVELOPPER LA MOBILITE ELECTRIQUE EN OFFRANT UN VASTE RESEAU AUX UTILISATEURS

Dès 2011-2012, Seine Aval – territoire de 400 km² et 390 000 habitants, regroupant 51 communes et 7 intercommunalités le long de la Seine, à 25 mn de la Défense – s'est engagé dans la mobilité électrique via l'expérimentation nationale SAVE (Seine Aval Véhicules Electriques¹).

Pour poursuivre cette dynamique, offrir la plus grande densité et variété de bornes de recharge de France, les 21 principales collectivités du territoire (cf. liste en annexe), avec l'appui de l'EPAMSA, ont retenu, suite à une procédure d'appel d'offres, le groupement SODETREL – SADE pour déployer et exploiter le réseau de recharge Seine Aval pour les quatre prochaines années. Le rôle de SODETREL sera d'assurer, grâce à son outil de supervision, l'exploitation des bornes de charge fournies par Schneider Electric. SADE effectuera le déploiement des infrastructures de charge sur le territoire des collectivités.

Le territoire passera ainsi de 54 à près de 150 points de charge entre 2014 et 2015 soit un total de 65 bornes de recharge accélérée (3-22 kw).

Complémentaire de la recharge privative à son domicile ou sur son lieu de travail, la recharge accélérée permet à l'utilisateur d'une voiture électrique de récupérer l'autonomie de sa batterie en une heure environ, le temps d'une course ou d'un rendez-vous.

Les bornes de recharge seront accessibles grâce à un badge distribué par les collectivités membres du groupement de commande. Grâce à la supervision de SODETREL, les propriétaires de voiture électrique pourront se déplacer et recharger indifféremment leur véhicule en Seine Aval et à Paris sans difficulté, offrant ainsi aux particuliers et aux professionnels un service complet de mobilité électrique.

En offrant aux utilisateurs de véhicules électriques un vaste éco-système de recharge électrique publique interopérable, les collectivités de Seine Aval souhaitent **développer de nouvelles solutions de mobilité au service de leurs habitants et de leurs entreprises et soutenir l'emploi local**, directement concerné notamment par la présence du centre de production de la Zoé Z.E de Renault à Flins-sur-Seine et du centre de développement des moteurs électriques et hybrides de PSA à Poissy et Carrières-sous-Poissy.

¹ En savoir plus sur www.epamsa.fr

UN PROGRAMME D'EQUIPEMENT SOUTENU PAR L'ADEME ET LA REGION ILE-DE-FRANCE

Afin de soutenir les collectivités dans leur équipement en bornes de recharges, la région Ile-de-France a voté le 14 février 2014 un dispositif d'aide aux territoires, dans le cadre de sa politique régionale en faveur du développement des Nouveaux Véhicules Urbains. Elle a octroyé ce 18 juin une subvention de 182 000 euros pour Seine Aval, qui sera ainsi le premier territoire à bénéficier de ce dispositif régional.

Le projet est aussi candidat au dispositif de soutien mis en place par l'ADEME dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir « Véhicules du futur ».

SODETREL, leader de la mobilité électrique

SODETREL, filiale à 100 % du groupe EDF, est reconnue aujourd'hui comme l'un des leaders de l'exploitation des bornes de rechargement pour véhicules électriques, travaillant déjà avec la Ville de Paris et de nombreuses autres collectivités, ainsi que des partenaires tels que Vinci Park. SODETREL se positionne en opérateur de service de recharge couvrant la conception, l'installation, l'exploitation et la maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables. SODETREL propose également une solution complète d'auto-partage 100 % électrique, incluant l'infrastructure, les véhicules et le système de gestion. Enfin, SODETREL est un des leaders français de la location/maintenance de batteries appliquée aux transports électriques collectifs et à la livraison du dernier kilomètre en ville.

Sade Télécom

Sade Télécom, filiale de Veolia Environnement, conçoit, construit et maintient des réseaux de télécommunication et d'énergie. L'entreprise est implantée à Aubergenville, au cœur de Seine Aval.

L'EPAMSA, coordonnateur de la démarche

Créé par décret en Conseil d'Etat en 1996, l'EPAMSA est un établissement public d'aménagement chargé d'opérations de développement et de renouvellement urbains (PRU). Depuis 2007, il pilote l'Opération d'Intérêt National (OIN) Seine Aval qui réunit l'Etat, le Conseil régional d'Ile-de-France, le Conseil général des Yvelines, les 51 communes et 7 intercommunalités pour développer le territoire de Seine Aval.

L'EPAMSA intervient en tant que directeur de projet de l'OIN, des Programmes de Rénovation Urbaine du Mantois et de Chanteloup-les-Vignes, et de programmes européens; mandataire pour le compte de collectivités ; aménageur ; investisseur dans la restructuration, la remise sur le marché d'ensembles immobiliers et dans le développement d'activité économique telle que la filière éco-construction, etc.

Sur ce projet, l'EPAMSA fédère les ambitions des collectivités en matière de mobilité électrique, en assurant le lancement du marché et la coordination du groupement de commande.

Chiffrés clés

Seine Aval, territoire de 400 km² et 390 000 habitants
21 communes et intercommunalités membres du groupement de commande
150 points de charge en 2015
43 nouvelles bornes de recharge accélérée de 3-22 kw
182 000 € de subventions de la région Ile-de-France

Contacts presse

EPAMSA :

Amandine Martin,

Responsable de la communication

01 39 29 21 25 - 06 76 97 48 98 -

a.martin@epamsa.fr

Marie-France Bergamo, Grayling France

01 55 30 70 77- 06 32 66 72 -49 -

mariefrance.bergamo@grayling.com

SODETREL :

Stéphanie Del,

Responsable de la communication

01.58.86.70.97- 06.19.19.39.73

stephanie.del@sodetrel.fr

ANNEXE 1 : LISTE DES COLLECTIVITES DU GROUPEMENT DE COMMANDE

Achères
Aubergenville
Bonnières-sur-Seine
Buchelay
Carrières-sous-Poissy
Conflans-Sainte-Honorine
Epône
Flins-sur-Seine
Freneuse
Hardricourt
Juziers
Les Mureaux
Magnanville
Maule
Poissy
Triel-sur-Seine
Rosny-sur-Seine
Vaux-sur-Seine

CA2RS (Communauté d'Agglomération des 2 rives de Seine)
CAMY (Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines)
CCPIF (Communauté de Communes des Portes de l'Île-de-France)

12 bornes pérennisées après l'expérimentation SAVE
43 nouvelles bornes installées



LOCALISATIONS INDICATIVES

L'EPAMSA : 4 bornes dans les ZAC qu'il aménage, Hauts de Rangipport à Gargenville, Mantes Université, Cœur de ville à Bonnières-sur-Seine et au gîte urbain de Chanteloup-les-Vignes.

La Communauté d'Agglomération Mantes-en-Yvelines : 2 bornes à Buchelay dont 1 à l'hôtel-pépinière d'entreprises Innéos.

La Communauté d'Agglomération 2 Rives de Seine : 5 bornes
2 à Carrières-sous-Poissy, dont 1 à la Fabrique 21, 1 à Orgeval, 1 à Verneuil-sur-Seine, 1 à l'Espace Emploi-Entreprises de Chanteloup-les-Vignes.

La Communauté de Communes Portes de l'Île-de-France : 2 bornes à Bonnières-sur-Seine

La commune d'Hardricourt : 1 borne

La commune des Mureaux : 4 bornes

La commune de Flins-sur-Seine : 2 bornes

La commune de Buchelay : 3 bornes

La commune de Carrières-sous-Poissy : 1 borne

La commune d'Épône : 1 borne

La commune de Triel-sur-Seine : 2 bornes

La commune de Freneuse : 1 borne

La commune de Conflans-Sainte-Honorine : 2 bornes

La commune de Vaux-sur-Seine : 2 bornes

La commune de Poissy : 2 bornes

La commune d'Achères : 2 bornes

La commune de Juziers : 1 borne

La commune de Bonnières-sur-Seine : 1 borne

La commune d'Aubergenville : 2 bornes

La commune de Magnanville : 1 borne

La commune de Rosny-sur-Seine : 1 borne

La commune de Maule : 1 borne